

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Le maréchal Foch à l'Académie. - Un tamponnement près de Dijon : 17 morts et 35 blessés

L'ACADEMIE reçoit le maréchal Foch

LES DISCOURS

Paris, 5 février. — Aujourd'hui a eu lieu, sous la Coupole de l'Institut, la réception du maréchal Foch. Dans la première heure de l'après-midi, les stations ont été silencieuses, attendant l'ouverture des portes.

A midi 30, le maréchal Foch, en uniforme d'académicien, arrive l'an des premiers. Puis se sont successivement les membres de l'Académie française et des quatre autres Académies. La plupart sont en uniforme. Toutefois, M. Deschanel, qui vient également à pied, sortant en passant devant les photographes, arrive vers 12 h. 40, en civil, coiffé d'un chapeau rond, ainsi que M. Ribot qui le suit de près. Les maréchaux Pétain et Joffre sont en uniforme de maréchal de France.

A midi 45, M. Poincaré, qui est revêtu de l'uniforme vert et qu'accompagne Mme Poincaré, fait son entrée dans l'Institut.

Un peu plus tard, un roulement de tambour se fait entendre. Les académiciens, qui étaient réunis jusque-là dans le vestibule précédent l'hémicycle, font leur entrée dans la salle, aux applaudissements nourris de l'assistance extrêmement nombreuse et particulièrement élégante.

Dès que le silence est rétabli, le maréchal Foch, qui a pris place entre ses parrains, le maréchal Joffre et M. de Freycinet, se lève pour prononcer son discours. Une véritable ovation lui est faite.

Discours du maréchal

ELOGE DU SOLDAT FRANÇAIS

Dans son discours, après avoir manifesté son étonnement de se voir dans l'illustre Compagnie, il a dit :

« C'est pour rendre hommage à l'armée, qu'après le fait illustre qui brisa l'invasion, l'Académie a encore accueilli un soldat. Grâce lui soit rendue d'avoir de la sorte immortalisé ce type du soldat français, constam-



LE MARÉCHAL FOCH

ment grandi à travers les âges, avec sa noble insouciance du danger et son idéal supérieur, cet immortel croisé de l'éternelle croisade du droit et de la liberté, contre l'oppression et la force. Son épope étonnera le monde, en

le montrant capable, pendant un effort continu de quatre ans, dans une lutte gigantesque, de rappeler la fortune du pays d'une situation plusieurs fois désespérée, à une victoire complète.

Puis le maréchal Foch rappelant que le maréchal de Villars fut le premier homme de guerre admis à l'Académie, retrace la cam-

éra de la sortie des académiciens s'est effectuée par la cour intérieure de l'Institut.

Une réception chez M. Frédéric Masson

A l'extérieur, une foule nombreuse s'rassemble pour assister au départ du Président et du maréchal Foch. Cet-ci se rend à pied, à pied, de la rue de Seine aux appartements du secrétaire perpétuel de l'Académie Frédéric M. et Mme Masson avaient invité les membres de l'Institut et leurs amis à une réception qu'ils offraient en l'honneur du maréchal Foch.

M. Deschanel, qui vient également à pied, accompagné de M. Baudrillard, reconnu par la foule, a été l'objet d'une vive manifestation de sympathie.

LES QUOTIDIENNES

M. GROUSSAU

ET la Commission des Régions libérées

M. Groussau a été président de la Commission des Régions Libérées. Nous nous réjouissons de ce choix particulièrement heureux qui donne au très actif et très dévoué député du Nord une autorité plus grande encore et lui procure une nouvelle occasion de mettre au service de nos malheureuses provinces sa compétence et son caractère.

Les questions que la commission doit étudier sont nombreuses et complexes; elles ont pour les habitants des départements envahis une importance capitale. De leur solution, en effet, dépend notre relèvement, la renaisseance rapide de notre industrie et de notre commerce. Notre vie économique éteinte par quatre années et demi d'occupation ennemie ne peut se ranimer complètement que si le gouvernement et le Parlement apportent une aide pratique aux efforts particuliers et à l'initiative privée.

Quand on connaît l'esprit d'entreprise et l'activité de nos populations, on ne doute pas un instant de l'avvenir. La force agissante qui, depuis l'armistice, et malgré de formidables obstacles, a fait que nos ruines se relèvent peu à peu et que du chaos effrayant sort de jour en jour des énergies productrices, cette force qui a dû à notre province le « Lével-tol et marche à la Révolution », ira jusqu'au bout sans défaillance et sans découragement. Mais encore faut-il que les pouvoirs publics guident et soutiennent efficacement les bonnes volontés et ne viennent pas, au contraire, comme cela arrive trop souvent, se mettre au travers du progrès par routine, ignorance ou mauvaise volonté.

Il faut entre les régions libérées et l'Etat un agent de liaison qui soit en même temps un défenseur et un promoteur d'idées et de projets. La Commission parlementaire remplace le rôle et son président est investi d'une mission singulièrement utile et délicate.

M. Poincaré évoque ensuite le rôle de Foch aux premiers jours de la guerre, la bataille de la Marne, les offensives de septembre, en Champagne et en Artois, les pénibles journées de printemps 1918, où, à tous les chefs, il donnait la même consigne : tenir. Enfin, les trois offensives convergentes de l'armistice.

M. Poincaré termine en disant :

« C'était à vous de faire la guerre, ce n'était plus à vous de faire la paix; vous avez cependant le droit de dire ce que la paix devait être. Les mémoires que vous avez rédigés portent les marques de votre participation et de votre expérience. Souhaitons que le monde n'ait jamais à se repenter de ne s'être pas complètement inspiré de vos avis.

Maréchal de France, Field-Marshall britannique, président du Comité de Versailles, nous demandez, pour la France et les pays alliés, le plus clairvoyant et le plus précieux des conseils. »

La fin du discours a été salué par de vifs applaudissements.

Maurice Aubert.

Les cinquante millions promis aux petits commerçants

A quand la mise en vigueur de la loi?

Paris, 5 février. — Plusieurs députés vien-

temporeux aux allocations d'Etat, l'élévation des avances pour achats de mobiliers et d'exonération des impôts afférents aux années de guerre, dans les pays dévastés.

Le groupe a décidé d'appuyer ces vœux auprès du gouvernement.

Le général de Castelnau président du groupe des familles nombreuses

Paris, 5 février. — Le groupe des familles nombreuses a nommé président le général de Castelnau, en remplacement de M. Landry, ministre de la marine, et vice-président M. de Pinguy du Pouet, en remplacement de M. Isaac, ministre du commerce.

LES GRÈVES

Menace de grève des mineurs

Paris, 5 février. — Au cours d'un entretien, M. Bartuel, secrétaire de la Fédération des mineurs, a déclaré :

Nous ne connaissons le projet de loi des retards que les communiqués de la presse. Or, communiquons-nous pour un seul mot sur les retraits proportionnelles qui sont une partie importante de nos revendications. Il nous faut au minimum de 1.500 francs que nous avons réglé avant le 16 février, si la retraite proportionnelle ne nous est pas accordée, les mineurs, en application des décisions de notre Congrès, poseront le pied et cesseront de travailler.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

La question d'un tarif spécial pour le transport du bétail et de l'application des tarifs actuels, a été l'objet d'observations de MM. Revault et Thullier. A la suite de l'intervention de M. Bachet, au sujet du remboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et de l'article 61 de la loi des dommages, relative au plan d'alignement et de nivellement des villes.

Le général de Castelnau, au sujet de l'emboursement des bons émis par les villes, le groupe a décidé qu'une délégation de ses membres entretiendrait de la question le ministre des Finances. M. Varenne a fait prendre un arrêté de loi pour l'application de la loi concernant les subventions et avances aux localités des régions dévastées et